



Invitation presse

Accréditation obligatoire

Procès fictif de défense de la Seine au Théâtre de la Concorde : les droits d'un fleuve

Lundi 9 décembre à 17h15 – Théâtre de la Concorde (8^e)

Et si la Seine avait des droits ? S'il n'était plus possible de lui porter préjudice impunément ? Le lundi 9 décembre, le théâtre de la Concorde accueillera une mise en scène juridique fictive et historique, centrée sur un enjeu environnemental crucial : le procès en défense de la Seine. En présence d'experts environnementaux et de juristes de haut niveau, et grâce au témoignage de grands acteurs internationaux, cette audience symbolique mettra en lumière la nécessité de faire évoluer le droit environnemental actuel pour assurer une meilleure défense des écosystèmes.

Un procès fictif pour une cause bien réelle

L'urgence écologique nous pousse à repenser notre relation avec les écosystèmes. Ce procès fictif explore une question inédite : et si la Seine pouvait défendre ses droits en justice ? Imaginez une Seine reconnue comme un sujet de droit, capable de porter plainte contre ceux qui la polluent. Dans ce cadre, une affaire dramatique de pollution chimique fictive, survenue à l'été 2024, met en accusation une société industrielle pour des dégâts écologiques massifs. Ce procès, à la mise en scène réaliste, soulève des questions cruciales sur les limites de notre cadre juridique actuel. À travers la voix de magistrats, d'avocats, d'élus et d'experts, vous découvrirez l'immense complexité des délits environnementaux et les nécessaires évolutions du droit pour défendre efficacement la Nature.

Une expérience interactive et éducative

Au fil de l'audience, vous suivrez de près l'instruction, les témoignages et les réquisitions des acteurs, tout en réfléchissant à l'idée d'un droit plus inclusif et respectueux des écosystèmes. Ce moment sera un appel à la mobilisation et à la transformation de notre système juridique. Elsa Boublil, Directrice du Théâtre de la Concorde, donnera le coup d'envoi, suivi de l'intervention d'Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Le procès en scène

Le tribunal fictif examine la plainte contre une entreprise, accusée d'avoir provoqué une pollution dévastatrice. L'avocate de la Seine, défendra le fleuve comme entité juridique, tandis que les Villes de Paris et Rouen se porteront parties civiles pour exiger la reconnaissance de ce préjudice écologique.

Vous retrouverez [ici](#) le détail du procès ainsi que les acteurs qui y participeront.

Personnalités présentes :

- **Anne Hidalgo**, Maire de Paris
- **Pierre Rabadan**, adjoint à la Maire de Paris en charge du sport, des Jeux olympiques et paralympiques et de la Seine
- **Elsa Boubil**, directrice du Théâtre de la Concorde
- **Me Vanessa Bousardo**, vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris
- **Marine Calmet**, présidente de l'association Wild legal
- **Me Julie Couturier**, avocate
- **Charlène Descollonges**, hydrologue
- **Laurent Fonbaustier**, professeur de droit public
- **Jean-Michel Hayat**, premier président honoraire près la Cour d'Appel de Paris
- **Pierre Hoffman**, bâtonnier de l'Ordre des avocats du Barreau de Paris
- **Me Patrick Klugman**, avocat
- **Corinne Lepage**, avocate à la Cour, docteure en droit, ancienne Ministre de l'environnement (1995-1997) et ancienne eurodéputée (2009-2014)
- **Sophie Louet**, Maire de Source-Seine
- **Nicolas Mayer-Rossignol**, Maire de Rouen
- **Edgar Mora**, Maire de Curridabat, Costa Rica
- **François Molins**, magistrat, procureur honoraire près de la Cour de Cassation
- **Laurence Roques**, avocate
- Des représentants de la société civile

Horaire et accès :

Lundi 9 décembre à 17h15

Théâtre de la Concorde – 1-3, avenue Gabriel 75008 Paris

Contact presse : Service de presse Ville de Paris – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr